Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 074-217403070-20261015-DEL2026_41-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-PELLOUX

Le quinze octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLY-LE-PELLOUX, se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales le 07/10/2026.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **15**
Nombre de Conseillers absents : **3**
Nombre de Conseillers représentés : **3** (Elisabeth LEGER donne pouvoir à Isabelle FURGET, Pierre MEUNIER donne pouvoir à Jean-Paul VERNEY, Pascal SAINT donne pouvoir à Charlotte BOETTNER)

Présents : BAILLON Joseph – BAUDEVIN Alexandre – BOETTNER Charlotte – CHAMPION Olivia – DIDOLLA Philippe – FOSSET Morgane – FURGET Isabelle – JAFFRELOT-HEUDE Constance – QUINTON-LAUDADIO Léa – ROCHER Baptiste – VERNEY Jean-Paul – VILLARET Odile

Baptiste ROCHER est nommé secrétaire de séance.

2026–41	CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE RENFORTS ET ACCOMPAGNEMENTS SPECIFIQUES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAVOIE

VU les dispositions du code général de la fonction publique, et notamment ses articles L452-1 à L452-48 relatifs à l'organisation, au fonctionnement et aux compétences des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion, et en particulier son article 27,

CONSIDERANT que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose, dans le cadre de ses missions facultatives, un certain nombre de prestations dont l'objectif est d'apporter un renfort temporaire en effectifs, mais également des accompagnements spécifiques en matière de ressources humaines ;
CONSIDERANT que l'ensemble de ces prestations est accessible par l'adhésion à une convention cadre, permettant de mobiliser tout ou partie d'entre elles en cas de besoin ;

VU l'intérêt significatif que peut représenter pour la collectivité l'accès à ces différents services,
VU le projet de convention cadre décrivant l'ensemble des missions déclinées à ce titre par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie, ses modalités d'utilisation ainsi que ses conditions financières,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Mise en ligne le : 23/10/2026 14:24 (Europe/Paris)
Collectivité : Villy-le-Pelloux
https://www.villy-le-pelloux.fr/documents_administratifs/83905

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 074-217403070-20261015-DEL2026_41-DE

DECIDE :

- **De solliciter** le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de l'ensemble des prestations de renforts et accompagnements spécifiques qu'il propose aux collectivités dans le cadre de ses services facultatifs, et de la convention cadre qui s'y attache ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à conclure la convention cadre correspondante, selon modèle annexé à la présente délibération ;

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Baptiste Rocher

LE MAIRE
Charlotte Boettner

MAIRIE DE VILLY-le-PELLOUX
R.F.
74 (Haute-Savoie)

Le Maire,
- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Affiché/Publié le :
Certifié exécutoire le :

Mise en ligne le : 23/10/2026 14:24 (Europe/Paris)
Collectivité : Villy-le-Pelloux
https://www.villy-le-pelloux.fr/documents_administratifs/83905